



**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 645-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
AU MONTANT DE 51 500 \$ POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE
LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE NÉCESSAIRES À LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE
SURFACE DOUBLE SUR L'IMPASSE HÉBERT**

Je, Stéphane Parent, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 645-21 est de 30;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14;
- que le nombre de demandes reçues est de zéro (0).

Je déclare

- que le règlement 645-21 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

SIGNÉ À CANTLEY, le 11 juin 2021

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier